

Mettre en place ou Réviser votre Accord collectif ou Charte sur le Télétravail

Comment mettre en place, organiser et sécuriser le télétravail ?

Le télétravail constitue désormais une forme à part entière d'organisation. Sa mise en place et son animation imposent de s'interroger sur les questions clés pour mettre en place / recourir au télétravail de manière sécurisée.



Contenu

- Le mode de mise en place (Accord collectif/Charte)
- Les différentes formes de télétravail
- Les conditions d'éligibilité
- Les lieux du télétravail
- Le statut du télétravailleur

Points clés de la formation :

1. Tour de table **sur les projets, attentes, problématiques de chacun**
2. Échange sur **les difficultés rencontrées solutions trouvées, questions en suspens**



Intervenant

Avocat du Cabinet ELSSEN / implid



Objectifs pédagogiques

- Faire le point sur les différentes organisations juridiquement envisageables
- Aborder la gestion pratique des organisations en place
- Préparer la rédaction de vos accords ou leur avenant



Méthodes pédagogiques

- Pédagogie active et opérationnelle : alternance d'apports sur les concepts clés, d'exercices / cas pratiques et d'activités



Prérequis

Aucun



Pour qui ?

DRH, RRH, DRS, RRS, Juriste en droit social ayant pour projet de rédiger un accord collectif ou une charte sur le télétravail



Validation des acquis

QCM



Coût par participant

Inter : 400€ / personne
(maintenue si au moins 4 participants)
Intra : nous contacter



Durée

3h30



Lieu

Stage en présentiel ou distanciel



DATES

Sur demande



CONTACT

formation-implid@implid.com

Délais d'accès : Réponse à vos demandes sous 72h et entrée en formation possible sous 60 jours maximum.



Nos supports sont **conçus afin d'être accessibles** à tous. Merci de **nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique** aux personnes en situation de handicap.